

Bien que notre condition du paiement d'avance soit de rigueur pour tous, nous avons trop de confiance dans nos confrères dans le sacerdoce pour ne pas expédier de suite, sur leur demande, tel nombre d'exemplaires dont ils voudraient se rendre responsables, se réservant un moment plus convenable pour faire rentrer les abonnements. Nous accorderons aussi la même faveur à ceux de nos agents qui nous en feront la demande. Dans tous les cas, les numéros seront toujours là, prêts à être adressés à tous ceux qui, dans le cours de l'année, nous ferons parvenir leurs remises.

Quant à nos nombreux abonnés de la cité de Québec, un collecteur sera chargé de leur faire une visite à domicile, comme ci-devant; mais ils pourront toujours, en tout temps, faire leurs remises chez M. Léger Brousseau, ou directement par lettres, s'ils le préfèrent.

Ceux de la cité de Montréal pourront nous adresser directement leurs remises, ou les déposer entre les mains de M. Joseph Godin, marchand de chapeaux et de fourrures, 92, rue Saint-Laurent.

Pour tous les autres, les remises devront se faire par la poste, par lettres enregistrées.

Quelques abonnés se sont enquis, si ceux qui auront payé, pourront compter sur une messe qui serait dite pour eux, une fois par mois. Sans vouloir condamner ici ceux qui ont établi avant nous cette condition, nous ne sommes pas disposé à la continuer. Nous estimons trop notre qualité de prêtre, pour la mettre au jeu, en offrant des primes qui ne pourraient être à la portée de tous les éditeurs; et d'un autre côté, le S. Sacrifice est d'un ordre trop élevé, pour être mis en ligne de compte avec des intérêts matériels. Nous invitons bien tous ceux de qui nous pouvons nous faire entendre à s'unir à nous, pour faire violence au Cœur Sacré de Jésus, afin qu'il abrège les souffrances actuelles de l'Eglise; que son chef soit remis en liberté et rendu à la possession de ses Etats; que les grands principes, gages assurés de la concorde et de la paix, qui ont été si indignement foulés aux pieds, reprennent leur empire sur les peuples et ceux qui leur commandent, pour que l'autorité soit respectée pour le plus grand avantage de tous, etc.; mais que nos supplications soient libres et volontaires; qu'elles soient excitées par la considération de nos misères, l'amour que nous portons à l'Eglise notre mère, et la confiance en la parole de celui qui a dit: "Demandez et vous recevrez," sans que de vils intérêts matériels soient appelés à agir sur notre détermination.